



HAL
open science

Do this, do that et do it : Proformes complexes, ou verbe lexical DO + complément ?

Kimberly Oger

► **To cite this version:**

Kimberly Oger. Do this, do that et do it : Proformes complexes, ou verbe lexical DO + complément ?. Paramétrer le sens en anglais et en français. Marqueurs et structures : articulations et constructions, Groupe de Recherche sur les Grammaires (GREG, Laboratoire CREA, EA 370), Université Paris Nanterre, Nov 2015, Nanterre, France. pp.119-135. hal-04010480

HAL Id: hal-04010480

<https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-04010480>

Submitted on 10 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Do this, do that et do it : Proformes complexes, ou verbe lexical DO + complément ?[†]

Kimberly Oger
CeLiSo EA 7332, Paris-Sorbonne University
koger@hotmail.fr

Introduction

Les constructions *do this, do that, do it* et *do so* sont généralement considérées comme des « proformes complexes »¹. Elles sont formées par l'association de DO avec un complément qui peut être soit un pronom personnel (*it*), soit un pronom démonstratif (*this* ou *that*), ou encore avec l'adverbial *so*.

Lapaire et Rotgé (1991/2002 : 518) rappellent la définition d'une proforme, à savoir : « tout lexème grammatical qui a la propriété de se substituer à un ou plusieurs lexèmes présents dans le contexte »². Nous précisons que le contexte en question peut être textuel ou situationnel. Par ailleurs, les auteurs (1993) font une distinction entre proformes simples et proformes complexes, qu'ils précisent être « composées de plusieurs éléments SOLIDAIRES »³. *Do this, do that, do it* et *do so* semblent *a priori* bien correspondre à cette définition, puisqu'ils ont apparemment cette propriété de se substituer à un prédicat. Ils peuvent donc être remplacés par le prédicat auquel ils sont censés se substituer, comme dans les exemples suivants :

- [1] a. The right person to claim the property (if the truth had been known) was a distant relation, who had no idea of ever getting it, and who was away at sea when his father died. He had no difficulty so far – he took possession, as a matter of course. But he could not borrow money on the property as a matter of course. There were two things wanted of him before he could **do this**. One was a certificate of his birth, and the other was a certificate of his parents' marriage.
[do this = borrow money on the property] Wilkie Collins, *The Woman in White*

[†] L'auteur souhaite dédier cet article à la mémoire de Jean-Claude Souesme, qui a développé le modèle de détermination du sens à attribuer à DO sur lequel notre analyse est fondée.

¹ C'est ainsi qu'elles sont appelées par Lapaire et Rotgé (1991/2002), ou encore Huddleston et Pullum (2002) (« *complex proforms* »). Halliday et Hasan (1976) appellent l'ensemble de ces constructions « *compound reference verbs* », et Adamczewski et Delmas (1982) les classent dans les pro-formes et substituts. Quirk *et al.* (1985) étaient peut-être les premiers à appeler *do this/that/it* « *complex pro-forms* », mais ils parlent également de « *composite pro-form* » pour qualifier *do so*. Si Miller (2011), en revanche, les appelle « *verbal anaphors* », et Sharifzadeh (2012), « *repenants primaires* », aucun de ces derniers ne remet en cause l'idée développée par leurs prédécesseurs (d'ailleurs, Sharifzadeh (2013) finalement semble adopter à son tour l'appellation « *proformes complexes* »), à savoir que DO participe pleinement à la fonction de reprise opérée par ces constructions, idée que nous remettons en cause ici.

² Cette définition est discutable en ce qui concerne certains pronoms déictiques, *I* et *you* notamment. Cependant, ces considérations ne sont pas pertinentes en ce qui concerne notre propos.

³ Nous soulignons.

- b. "We're having a little bit of a disagreement on how to proceed. He's a good kid but he wants to roll over a little too easy for the feds."
 "And of course we don't **do that** in the LAPD."
 [do that = roll over for the feds] Michael Connelly, *The Overlook*
- c. I thought I'd accidentally strangled her during sex. And Bud and Andy waited twelve whole hours to show me a videotape that proved I didn't **do it!**
 [do it = strangle her / kill her] *True Blood*, s.1 ep.2
- d. Briony longed to sit down. She would not **do so** until invited, and she would never ask. [do so = sit down] Ian McEwan, *Atonement*

La nature de DO dans ces constructions ne fait pas l'unanimité parmi les linguistes. L'ensemble s'accorde pour dire qu'il fonctionne comme un verbe plein (ou verbe lexical) sur le plan syntaxique, *i.e.* il peut avoir toutes les formes finies et non finies et se construit avec l'auxiliaire DO dans les constructions nécessitant la présence de celui-ci⁴. Cependant, certains, comme Halliday et Hasan (1976 : 125), Quirk *et al.* (1985 : 875-76), ou encore Biber *et al.* (1999 : 430-31), considèrent que, lorsqu'il est associé à *this*, *that*, *it* ou *so*, DO est un pro-verbe, ou substitut. Huddleston et Pullum (2002 : 1532-33), quant à eux, considèrent que ce DO est une réalisation particulière du verbe lexical DO, qu'ils appellent « *general agentive verb DO* » (ou DO_{ga}) ayant la propriété particulière de se combiner non seulement avec un pronom (*this*, *that*, *it*, *something*, *anything*, etc.), mais aussi avec les pronoms relatifs et interrogatifs (*what*, *which*), ainsi qu'avec des expressions comparatives (*the same (thing)*, *likewise*, *otherwise*, etc.). Lorsqu'il est associé à *so*, en revanche, les auteurs considèrent DO comme noyau de la proforme complexe. Il s'agirait donc de deux réalisations distinctes de DO (*Ibid.*, 1529, 1534).

Or, sur le plan de la sémantique, le sens du verbe lexical DO est très général et indifférencié. Cependant, cette caractéristique n'est pas propre au DO_{ga} évoqué par Huddleston et Pullum. De façon générale, DO évoque une notion d'activité (d'agir) générale et peut donc faire référence (avec ses compléments) à tout procès dynamique. Dans le cas des proformes complexes, cette notion, ainsi que les caractéristiques syntaxiques de DO, est étroitement liée au caractère « phorique » (endophorique ou exophorique) de *this*, *that*, *it* ou *so*, si bien que Halliday et Hasan (1976 : 126) précisent :

The mechanism of cohesion, in such instances, is through the use of the reference items *it* and *that*; but IT IS REALLY THE VERBAL GROUP AS A WHOLE THAT REFERS BACK, so that we could regard *do it* and *do that* as compound reference verbs. An occurrence of *do that* CONSTITUTES A SINGLE COHESIVE TIE, NOT TWO.⁵

Et Lapaire et Rotgé (1991/2002 : 523) d'ajouter : « La proforme complexe qui naît de leur union est UN OUTIL GRAMMATICAL ORIGINAL qui n'est ni tout à fait DO ni tout à fait *this*, *that*, *it*, *so*. »⁵

⁴ Pour mémoire, la présence de DO auxiliaire est requise notamment dans les constructions interrogatives, négatives, emphatiques et impératives, lorsqu'aucun autre auxiliaire n'est disponible pour jouer le rôle d'opérateur.

⁵ Nous soulignons.

Il est intéressant de rapprocher cette vision des proformes complexes de la définition des constructions proposée par Goldberg (1995, 2006) et formulée dans le cadre théorique des Grammaires de Constructions :

C is a CONSTRUCTION iff_{def} C is a form-meaning pair $\langle F_i, S_i \rangle$ such that some aspect of F_i or some aspect of S_i is not strictly predictable from C's component parts or from other previously established constructions. (1995 : 4)

Any linguistic pattern is recognized as a construction as long as some aspect of its form or function is not predictable from its component parts or from other constructions recognized to exist. (2006 : 5)

Si les proformes complexes ne sont « ni tout à fait DO ni tout à fait *this, that, it, so* », comme l'affirment Lapaire et Rotgé, alors il s'agit bien de constructions à part entière, selon la définition de Goldberg.

Cependant, nous nous interrogeons précisément sur l'opportunité de considérer *do this, do that* et *do it* comme des « proformes complexes »⁶. Dans cet article, nous émettons l'hypothèse que *do this, do that* et *do it* ne sont pas des constructions particulières, composées de plusieurs éléments solidaires pour former un outil grammatical original qui, lui, se substitue à un prédicat. Dans le cadre de cette hypothèse, nous postulons l'existence d'une construction DO + complément, ce dernier pouvant être réalisé, entre autres, par les pronoms *this, that* ou *it*.

Nos interrogations portent également sur le statut de DO dans les « proformes complexes ». En effet, nous remettons en cause l'idée selon laquelle DO serait dans ces constructions un proverbe, ou même une réalisation particulière du verbe DO. Selon notre analyse, *this/that/it* sont simplement complément d'objet du verbe plein DO. Nous verrons alors que chaque élément de la construction joue le rôle qui lui est généralement attribué, et que ce qui semble être une substitution tient en fait aux caractéristiques sémantiques propres à DO.

Ainsi, en nous appuyant sur la définition d'une construction formulée par Goldberg, nous considérons que *do this, do that* et *do it* ne sont pas des réalisations d'une construction particulière. En effet, nous défendons l'idée que chaque caractéristique de ces réalisations est héritée d'autres constructions dont l'existence est reconnue préalablement, ainsi que des éléments lexicaux les constituant.

Dans un premier temps, nous examinerons plusieurs réalisations où DO a pour complément un pronom, pour voir en quoi elles diffèreraient de *do this/that/it*. Nous examinerons les critères communément évoqués pour définir les « proformes complexes », pour nous demander dans quelle mesure ils sont pertinents, et quel crédit peut être accordé aux conclusions qui en découlent parfois.

Ensuite, nous rappellerons certaines caractéristiques de DO + complément qui nous semblent pertinentes dans notre analyse. Cela nous permettra par la suite de montrer que ce sont les mêmes en ce qui concerne les « proformes complexes ».

⁶ Nous laissons volontairement de côté *do so*, qui présente des caractéristiques syntaxiques et sémantiques différentes des autres « proformes complexes », ce qui, à notre avis, fait de *do so* une construction à part qui mérite une analyse particulière. Notamment, *so* n'étant pas un pronom, un certain nombre d'arguments développés ici ne seront pas pertinents le concernant.

Enfin, fort de ces rappels théoriques, nous proposerons plusieurs études de cas pour déterminer quel rôle est joué par chaque élément de *do this/that/it*. Nous serons alors en mesure de démontrer que ces rôles sont identiques à ceux qui leur sont attribués par ailleurs.

Nous développerons nos arguments en nous appuyant sur un corpus d'exemples sélectionnés à des fins de manipulations et d'illustration de notre propos.

1. Qu'est-ce qu'une « proforme complexe » précisément ?

Do this, do that et *do it* ne sont pas les seules réalisations où une proforme joue le rôle de complément d'objet du verbe DO. En effet, DO peut également se combiner avec le pronom interrogatif *what*, le relatif *which*, ou encore avec le pronom indéfini *something* et ses déclinaisons. Pourtant, parmi ces réalisations en DO + pronom, seuls *do this, do that* et *do it* sont généralement considérés comme des proformes complexes.

Cependant, Quirk *et al.* (1985 : 866) suggèrent que d'autres constructions peuvent être également considérées comme proformes complexes car elles peuvent se substituer à un prédicat ou à une prédication⁷. Les auteurs incluent dans cette catégorie *do the same* (DO + SN) et *do likewise* (DO + adv.), par exemple.

Nous nous proposons d'évoquer brièvement ces constructions à partir d'un exemple relevé dans le COCA⁸:

- [2] I looked up at him, wondering if he'd remember those times.
And it was then, exactly then, that the fridge started in again, the shuddering gasps followed by something I'd never heard before, an uneven clickety-click that bammed me in the chest. "What's that!"
"What's what -- you mean the fridge?"
"Of course the fridge, **what's it doing?**"
"Just laboring a little -- that happens a lot in the summer. From overwork."
[COCA, 1994 FIC ArkansasRev]

Pour les besoins de notre démonstration, nous pouvons fabriquer un autre dialogue à partir de la situation suggérée dans cet extrait :

- [2'] A. What's that!
B. What's what?
A. Your fridge! It's **doing something** weird! [do something]
B. Oh? **What's it doing?** [what + do]
A. **That!** Why's it **doing that?** [pronom démonstratif / proforme complexe *do that*]
B. Oh, it's just laboring a little. It **does it** a lot, [proforme complexe *do it*]
especially in the summer. From overwork.
The freezer **does the same.** [do the same, proforme complexe ?]

⁷ Pour mémoire, Quirk *et al.* (1985 : 80) définissent un « prédicat » comme un « opérateur » (auxiliaire initial du SV) + une « prédication » (verbe plus tous ces compléments).

⁸ Corpus of Contemporary American English (Davies 2008-)

Dans ce dialogue, toutes les réalisations avec DO (ainsi que le pronom démonstratif *that*) font référence d'une manière ou d'une autre au procès suggéré par la situation d'énonciation, à savoir */make shuddering gasps and an uneven clickety-click/*, mais toutes ne sont pas considérées habituellement comme des proformes complexes. En effet, deux critères peuvent sembler déterminants dans la définition des proformes complexes, à savoir : l'anaphore et la substitution, ce qui justifierait pour certains l'attribution du statut de proforme à DO. Cependant, le degré d'importance à accorder à chacun de ces critères ne semble pas faire l'unanimité parmi les linguistes.

1.1. Anaphore

Le premier critère concerne l'anaphore. Huddleston et Pullum (2002 : 68, 1461-1462) considèrent les proformes comme des « anaphoriques » (*anaphors*), c'est-à-dire comme des éléments ayant une faible charge sémantique et dont l'interprétation est dérivée de leur antécédent. Ainsi, selon cette définition, certains pronoms notamment ne sont pas considérés comme des proformes, comme les déictiques *I* et *you*, ou encore les pronoms interrogatifs *who* et *what*. Ils ajoutent par ailleurs, que toutes les proformes ne sont pas des pronoms, et citent en exemple *so*. Enfin, les auteurs soulignent une relation étroite entre anaphore et déixis, et précisent que certains éléments peuvent correspondre à l'un ou l'autre phénomène (nous mettons dans cette catégorie *this*, *that* et *it*), voire aux deux en même temps.

Nous déduisons alors que les proformes complexes sont qualifiées de « proformes » en vertu de ce caractère anaphorique car le sens à leur attribuer est à chercher ailleurs, soit dans le contexte, soit dans la situation d'énonciation.

Or il est communément admis que cette fonction « phorique » est à attribuer au pronom associé à DO dans le cas des proformes complexes, et qui lui sert de complément.

The 'pro-verb' is not in itself cohesive; but it regularly combines with reference items, particularly *it* and *that*, to form what is in effect a verb of reference which is typically anaphoric and cohesive. (Halliday et Hasan, 1976 : 128)

The mechanism of cohesion, in such instances, is through the use of the reference items *it* and *that*. (Halliday et Hasan, 1976 : 126)

The anaphoric nature of the VPs headed by *do* [...] is attributable to *it* and the demonstratives. (Huddleston et Pullum, 2002 : 1532)

Il nous semble clair, alors, que *what* n'étant pas considéré comme proforme, il ne serait pas possible de considérer l'association de ce pronom avec DO comme proforme dans les énoncés interrogatifs. De même, *do something* ne serait pas proforme car le sens à lui attribuer n'est présent ni dans le contexte ni dans la situation d'énonciation. Il ne peut donc être déterminé ni par anaphore, ni par déixis. En revanche, il nous semble que *do the same*, *do likewise*, etc. devraient pouvoir rentrer dans cette catégorie, et pourtant Huddleston et Pullum ne les y incluent pas. Ils considèrent seulement que c'est le même DO agentif général (DO_{ga}) qui se

construit avec *the same* ou *likewise*, ou encore avec *what*, que celui qui se construit avec *this*, *that* ou *it* pour former les proformes complexes⁹ :

There is no general deictic verb and no anaphoric verb (except for the dialect-restricted pro-form DO), and DO_{ga} combines with appropriate NPs to form deictic and anaphoric VPs. It also combines with various comparative expressions such as *the same (thing)*, *likewise*, or *otherwise*, and these retain the semantic and syntactic properties that they exhibit elsewhere. (Huddleston et Pullum, 2002 : 1533)

1.2. Substitution

Le second critère concerne la substitution. C'est celui qui semble privilégié par Quirk *et al.* (1985). Les proformes complexes sont considérées comme des substituts dans la mesure où le prédicat qu'elles sont censées remplacer peut être restitué en leur lieu et place. *Do something*, par exemple, ne rentre pas dans cette catégorie à l'avis des auteurs, sans doute car la nature indéterminée de *something* ne permet pas de renvoyer à un procès précis, ce qui rend impossible la restitution du prédicat. De même, *what ... do* ne permet pas la restitution d'un prédicat dans les interrogatives ; c'est l'association de *what* et de DO qui appelle en revanche un prédicat dans la réponse attendue de l'interlocuteur. Le critère de substitution n'étant pas satisfait dans ces deux constructions, elles ne peuvent être considérées comme des proformes complexes.

En revanche, *doing that* dans notre exemple [2'] permet la restitution d'un autre prédicat, *making those noises*, par exemple. De même, *does it* peut être remplacé par *labors a little*. Enfin, *does the same* peut également être remplacé par *labors a little / makes noises like that too*. C'est justement ce qui amène Quirk *et al.* à inclure cette construction dans la catégorie des proformes complexes, sans que cet avis soit pour autant partagé par d'autres linguistes.

Or, si le critère de substitution semble généralement satisfait par *do this*, *do that* et *do it*, ce n'est pas toujours le cas. Il existe des occurrences où la restitution d'un prédicat précis en lieu et en place de la proforme complexe n'est pas possible. C'est le cas notamment de *I did it!* dont le sens correspond davantage à « J'ai réussi! » sans renvoyer nécessairement à un procès particulier, ou encore de *Just do it!*, le fameux slogan publicitaire. Dans ce dernier, le sens à attribuer à *do it* est particulièrement indéterminé, et permet deux interprétations possibles :

- 1) cela permet au slogan de s'appliquer à tous les procès imaginables, donnant ainsi l'impression de s'adresser à tout le monde et à toutes les situations, le rapprochant ainsi de *do something* ;
- 2) il rappelle l'expression *I did it!*, ce qui rend possible une interprétation de l'ordre de « Réussis! »

Dans les deux cas, *do it* ne renvoyant pas à un procès précis, il serait impossible de déterminer quel autre prédicat peut être restitué à sa place.

⁹ En revanche, considérant *do so* comme une expression idiomatique dont les caractéristiques ne peuvent pas être dérivées de celles de ses composantes, les auteurs considèrent que le DO de *do so* n'est pas le DO_{ga} de *do this*, *do that* et *do it*. Ils le désignent (*Ibid* : 1534) simplement par « *head of pro-form DO SO* ».

Nous pouvons citer également le cas où le prédicat auquel la proforme complexe est censée se substituer n'est pas connu de l'énonciateur :

[3] Just tell me what to do, and I'll **do it**.

Dans la première proposition de cet énoncé, l'association de *what* avec DO appelle un prédicat de la part de l'interlocuteur. Cependant, ce prédicat n'a pas encore été fourni lorsque l'énonciateur prononce la deuxième partie de la phrase (*I'll do it*). Il est donc impossible de le restituer en lieu et en place de la proforme complexe.

Par ailleurs, *do this*, *do that* et *do it* peuvent reprendre non pas un seul procès, mais un ensemble de procès, comme dans l'exemple suivant :

[4] SAUL: Say we get into the cage, and through the security doors there, and down the elevator we can't move, and past the guards with the guns, and into the vault we can't open—
RUSTY: Without being seen by the cameras.
DANNY: Oh, yeah, sorry, I forgot to mention that.
SAUL: Yeah, well, say we **do all that**. We're just supposed to walk outa there with 150 million dollars in cash on us, without getting stopped?
DANNY: Yeah.
SAUL: Oh. Okay.

Ocean's Eleven (2001)

Dans ce cas, il semble difficile, voire impossible, de restituer l'ensemble des procès en lieu et place de la proforme complexe.

Cependant, ce critère ne semble pas absolu, même chez Quirk *et al.*, qui déclarent par ailleurs (1985 : 134) : « *As a main verb, DO can combine with a pronoun object to act as a pro-predication referring to some unspecified action or actions. The pronoun object may be personal (it), demonstrative (this/that), interrogative (what), or indefinite (nothing/anything, etc.).* »

En fait, cette notion de substitution semble surtout servir d'argument à certains linguistes (comme Quirk 1985, Biber 1999, ou Halliday et Hasan 1976) pour justifier le choix d'attribuer à DO le statut de pro-verbe ou de substitut, ou encore d'« outil de reprise » (Cotte 1997) dans ce type de construction.

1.3. DO proforme

Nous avons vu que certains linguistes attribuent à DO le statut de pro-verbe ou de substitut dans les constructions *do this/that/it*. Halliday et Hasan (1976 : 126-128), notamment, identifient clairement le DO de *do this/that/it* comme une proforme : « *pro-verb do is often used endophorically, in that it functions as a carrier for anaphoric items, especially it and that.* » Ils considèrent qu'il s'agit du même DO que dans les expressions *do the same*, *do so*, etc., ainsi que lorsque DO est associé à un pronom de type *-thing* ou à *what*. De ce fait, ils le distinguent du verbe lexical DO, qui se combine avec un complément d'objet pour désigner un procès (*e.g. do sums, do the cooking*).

De même, les auteurs font une différence entre le *it* qui se combine avec le pro-verbe, et celui qui se combine avec DO lexical. En effet, dans le cas du pro-verbe, *it* fait référence non pas à une chose, mais à tout un procès ou ensemble de procès. C'est ce que les auteurs appellent

extended reference. En revanche, lorsque *it* fait référence à une chose, c'est bien du verbe lexical et non du pro-verbe qu'il est complément.

Halliday et Hasan soulignent donc la nécessité de distinguer entre « *a pro-verb do with this type of it and a general verb do with it in a simple pronominal context* ». Pour illustrer leur propos, les auteurs proposent l'énoncé

[5] I want to make a paper chain. But it can't be done in a hurry.
(emprunté à Halliday et Hasan, 1976 : 126)

au sujet duquel ils expliquent :

the second clause is ambiguous; it is either (i) *it* ('the making of a paper chain') *can't be done* (pro-verb) *in a hurry*, or (ii) *it* ('a paper chain') *can't be done* (general verb, 'made') *in a hurry*.

Pour lever cette ambiguïté, ils proposent de mettre l'énoncé au pluriel.

[5'] I want to make some paper chains.
a. But it can't be done in a hurry. [Making paper chains can't be done in a hurry.]
b. But they can't be done in a hurry. [Paper chains can't be done / made in a hurry.]

Dans l'énoncé [5'a], *it* ne peut pas avoir pour antécédent *paper chains* car la contrainte du nombre n'est pas respectée (sg./pl.). Il ne peut donc reprendre que le prédicat nominalisé *making paper chains*, et ce sera l'interprétation privilégiée.

Nous ajoutons par ailleurs que la réponse appropriée à la question *What can't be done in a hurry?* serait dans ce contexte : *Making paper chains*. En revanche, *they* dans [5'b] ne peut avoir d'autre antécédent qu'un SN au pluriel, à savoir *paper chains*, et la réponse appropriée à la question *What can't be done in a hurry?* serait *Paper chains* dans ce contexte.

Nous pouvons également noter, comme le font Simner, *et al.* (2003 : 2), que lorsque l'antécédent est restitué en lieu et place de la proforme, DO est retenu dans le cas d'une interprétation nominale, mais non dans celui d'une interprétation verbale. Dans l'exemple

[6] Sam borrowed a jigsaw puzzle, and he did it while the others were out.
(emprunté à Simner, *et al.*, 2003)

deux interprétations de *did it* sont envisagées :

- soit *it = a jigsaw puzzle* (interprétation nominale), et *did it = did the jigsaw puzzle* [rétention de DO]
- soit *it = borrowed a jigsaw puzzle* (interprétation verbale / *extended reference*), et *did it = borrowed the jigsaw puzzle*. [non rétention de DO]

C'est peut-être justement cette non rétention de DO qui amène certains linguistes à considérer DO comme proforme au même titre que *this/that/it* dans ce type d'interprétation.

Cependant, il serait également possible de remplacer *did* dans *did the jigsaw puzzle* par un autre verbe plus précis comme, par exemple : *did it = did the jigsaw puzzle = put the jigsaw puzzle together*. Cela ne signifie pas pour autant que nous avons affaire à une proforme. Au

contraire, comme nous le verrons plus loin, il s'agit là d'une des caractéristiques du verbe lexical DO.

A la lumière de ces considérations, nous pensons que *do this/that/it* ne constitue pas une classe à part de réalisations de DO associé à un pronom. En effet, nous avons vu que, si le critère d'anaphore semble satisfait lorsque DO est associé à *this/that/it* (à condition d'y inclure la déixis), nous pensons que c'est uniquement grâce à ces pronoms, qui retiennent leurs propriétés sémantiques (« phoriques ») et syntaxiques, tout comme les expressions comparatives citées par Huddleston et Pullum. Nous proposons d'examiner ces propriétés plus en détail dans notre troisième partie. Nous avons démontré par ailleurs que le critère de substitution avancé notamment par Quirk *et al.* (1985) n'est pas nécessairement satisfait pour *do this/that/it*.

Enfin, nous contestons l'opportunité d'attribuer un statut de proforme ou de substitut à DO dans ces constructions. En effet, nous pensons que DO retient également les propriétés sémantiques et syntaxiques qui lui sont généralement attribuées en tant que verbe lexical, propriétés que nous examinerons maintenant.

2. Le verbe lexical transitif DO et la détermination du sens à attribuer à la construction DO + complément

Le verbe lexical transitif DO seul a une faible charge sémantique. On considère que son contenu lexical n'est pas déterminé en dehors de son utilisation en contexte. Il peut renvoyer à tout procès dynamique, mais pour cela il a nécessairement besoin de son complément d'objet, qui fournit le contenu sémantique indispensable pour construire le sens de DO. Le sens à attribuer à DO est donc déterminé principalement en fonction de celui-ci.

Souesme (1989, 1992/2003) décrit de façon détaillée la manière dont on construit le sens à attribuer à la construction DO + complément (qu'il désigne par l'appellation *do something* et qualifie de « verbe-image de la classe des procès non statifs »). Le processus peut être résumé ainsi :

Avec *do* suivi d'un nom, comme d'un prédicat nominalisé (ex : *the cooking*), se trouve REGROUPEE TOUTE UNE CLASSE DE PROCÈS POUR LESQUELS LE NOM QUI SUIT SERT DE REPÈRE.¹⁰ (Souesme, 1992/2003 : 35)

Selon Souesme (1989 : 97-100), DO permet de constituer une classe de tous les procès envisageables liés au référent de son complément d'objet. Cette classe de procès pourra être délimitée dans un deuxième temps par les caractéristiques du référent du sujet de l'énoncé. Pour que DO + complément puisse être interprété, il faut qu'il y ait consensus entre les interlocuteurs sur les caractéristiques à attribuer aux référents du complément et du sujet de l'énoncé. Ensuite, la classe de procès constituée par DO peut être encore délimitée davantage par la situation d'énonciation.

C'est ainsi que Lapaire et Rotgé (1991/2002 : 516) parlent de « totale dépendance contextuelle » pour qualifier le sémantisme de DO.

¹⁰ L'auteur souligne.

Toujours d'après Souesme (1989 : 102-103), lorsque le complément d'objet de DO désigne le résultat d'un ou de plusieurs procès, « DO suivi d'un nom renvoie à la construction de tout un domaine notionnel (p,p') regroupant tous les procès mis en œuvre pour obtenir [ce résultat]. Par conséquent, ce sera nécessairement l'élément suivant DO qui servira de repère et délimitera la classe des procès envisagés. »

Ainsi, comme le démontre Girard (2003), *do an exercise* renvoie à la constitution d'une classe de procès à mettre en œuvre pour mener à bien une activité, cette classe de procès étant délimitée par les caractéristiques du référent du complément.

Souesme (*ibid*) montre que le même principe s'applique lorsque le complément d'objet de DO renvoie au produit d'un processus.

- [7] i Ronstadt first hit on the idea of **making** an album entirely of standards.
ii Linda deserves a lot of credit for having the courage to **do** such an album.
(*Time*, 26.9.83, exemples empruntés à Souesme 1989)

Le complément de MAKE et de DO dans ces deux énoncés renvoie à un produit, considéré comme le résultat d'un processus. Il y a émergence d'un objet grâce à l'activité du sujet. Cependant, selon l'analyse de Souesme, avec *make an album*, seule l'émergence de l'objet *an album* est prise en compte, les moyens utilisés étant passés au deuxième plan. Autrement dit, on ne s'intéresse pas en premier lieu à la manière dont le résultat est obtenu, ni aux procès mis en œuvre pour aboutir à ce résultat.

Avec *do an album*, en revanche, l'objet est posé comme pré-existant, ce qui est matérialisé en surface par *such*. *Do an album* fait penser à tout ce qu'il faut entreprendre pour aboutir à ce produit fini, reflété dans le contexte par *having the courage to*. DO permet de constituer une classe de tous les procès envisageables liés au référent du complément, procès conduisant justement à la réalisation de l'objectif à atteindre, et de les prendre en compte dans leur globalité¹¹.

Nous jugeons convaincante l'analyse que fait Souesme de la manière dont le sens à attribuer à DO + complément est construit. Nous nous proposons de l'adopter pour notre étude de *do this*, *do that* et *do it*.

Dans la plupart des cas, il existe un verbe alternatif qui permet d'exprimer le même procès que celui exprimé par DO + complément¹². Nous avons relevé trois cas de figure :

- a) l'ensemble de la construction DO + complément peut être remplacé par un verbe intransitif alternatif, par exemple *He did a dance / He danced*.
- b) DO seul peut être remplacé par un verbe transitif alternatif, sans modifier le complément, par exemple *If you clean the kitchen, I'll do the bathroom / I'll clean the bathroom*.

¹¹ Notons, par ailleurs, qu'il n'est pas nécessaire de connaître le processus de fabrication d'un album pour que l'énoncé soit interprétable. En effet, *do an album* peut être glosé par 'faire toutes les choses nécessaires pour produire un album'. De même, 'construire une classe de tous les procès envisageables' n'implique en aucun cas que tous les procès de cette classe soient effectivement envisagés.

¹² Il existe aussi des cas où il n'est pas possible de remplacer DO + complément par un verbe alternatif, comme par exemple : *do a Donald Trump*. Nous remercions un lecteur anonyme pour cet exemple.

- c) DO + complément peut être remplacé par un verbe transitif alternatif, avec modification du complément, par exemple *She hasn't **done the housework** yet / She hasn't **cleaned the house** yet*. Il s'agit là d'un cas relativement marginal.

Notons que les constructions avec DO + complément ne sont pas strictement équivalentes aux verbes alternatifs. Le niveau de détermination du complément d'objet, par exemple, a une influence sur l'interprétation. Ainsi, *She did the cleaning* implique que le procès a été mené à son terme, la maison est propre, il ne reste plus de nettoyage à effectuer. Par contraste, *She did some cleaning* implique que le procès a été partiellement accompli, que le référent du sujet *she* a travaillé pendant une période indéterminée, mais qu'il reste des tâches ménagères à accomplir. La variété de possibilités de détermination du complément d'objet rend possible l'élaboration d'une échelle de degrés d'accomplissement du procès, dont les énoncés suivants constituent un exemple :

- [8] She did **hardly any** cleaning.
 She did **a little** cleaning.
 She did **some** cleaning.
 She did **quite a lot** of cleaning.
 She did **the** cleaning.
 She did **all the** cleaning.

Par ailleurs, la construction DO + complément offre davantage de souplesse pour déterminer le procès par des modificateurs, particulièrement lorsque le verbe alternatif correspondant est un verbe intransitif.

- [9] i They **did a particularly sensual tango**.
 ii He's **done some well-planned writing** for his dissertation.

En effet, [9i] semble plus naturel que *?They tangoed particularly sensually*, alors que le fait qu'il n'existe pas d'équivalent adverbial de *well-planned* rend impossible le remplacement du SV de [9ii] par un verbe alternatif.

- [9] ii' *He's written his dissertation well-plannedly.
 ii" #He's planned the writing of his dissertation well.

Si [9ii"] est parfaitement recevable sur le plan de la syntaxe, nous l'avons jugé irrecevable en tant que reformulation de [9ii] car le sens rendu n'est pas celui de l'énoncé original.

Nous remarquons également qu'il est impossible de remplacer DO + complément dans les constructions passives lorsque le verbe alternatif correspondant est intransitif.

- [10] i Now that this information is out there, now that **the independent forensic tests have been done**, we're not hearing from her parents.
 [COCA, 2011 SPOK CBS_Early]
 [= the independent forensic tests have been **carried out**] (verbe transitif)
 ii Quite a lot of **work has been done** in the background.
 [COCA, 2012 SPOK PBS_NewsHour]
 [*Quite a lot has been **worked**] (verbe intransitif)

Il n'existe pas nécessairement de verbe alternatif qui permet d'exprimer le même procès que celui exprimé par DO + complément, comme dans l'exemple suivant :

- [11] A small Canadian study found that patients with nonspecific lower-back pain who **did a Pilates workout** for 4 1/2 hours a week reported significantly less pain and disability 1 year after starting the program than those who simply followed a doctor's care. [COCA, 2012 MAG Prevention]

Dans cet exemple, l'utilisation d'un verbe alternatif (*work out*) est rendu impossible par la présence de *Pilates*.

Nous verrons dans ce qui suit que l'ensemble de ces caractéristiques du verbe plein DO s'applique également dans la construction DO + *this/that/it*. Ainsi, lorsque *do this/that/it* semble se substituer à un prédicat, il s'agit en fait de la possibilité d'utiliser un verbe alternatif correspondant au sens de *do this/that/it* dans un contexte donné. Nous verrons également que la présence de DO n'est pas nécessaire dans certains cas pour reprendre un prédicat.

3. *This, that, it* et la reprise du prédicat

Dans certains contextes, *this, that* et *it* sont à même de reprendre un prédicat, par anaphore ou déixis, et ce sans recours à DO. Pour illustrer ce point, examinons l'échange suivant, extrait d'une scène de la série à succès « *Game of Thrones* ».

Robb, Bran et Theon font du cheval dans la forêt. Bran est attaqué par des brigands. Robb en tue un et s'apprête à en tuer un autre. Le troisième s'empare de Bran et menace de lui trancher la gorge si Robb ne pose pas son arme. Robb s'exécute, mais Theon, qui se tient dans le dos de l'homme qui tient Bran, le tue en le transperçant d'une flèche. Robb, furieux, interpelle son ami :

- [12] ROBB: Have you lost your mind? What if you'd missed?
THEON: He would have killed you and cut Bran's throat!
ROBB: You don't have the right to—
THEON: To what? To save your brother's life? **It** was the only thing to **do**, so I **did it!**

Game of Thrones, S.1, ép.6

Nous faisons deux remarques par rapport à la dernière phrase de cet exemple :

1. *It was the only thing to do* et *I did it* font référence au même procès suggéré par le contexte situationnel, à savoir */shoot the man/*.
2. La première occurrence de *it* dans l'énoncé n'est pas complément de DO. Il ne s'agit donc pas de la proforme complexe *do it*, contrairement à *did it* dans la deuxième proposition.

La première occurrence de *it* est sujet de l'énoncé en question, place qui est nécessairement occupée par un SN. *It was the only thing to do* est donc équivalent à *Shooting the man was the only thing to do* (*shooting the man* étant la forme nominale du prédicat *shoot the man*). Le pronom *it* seul est donc capable de reprendre un procès ou un prédicat¹³ (p.ex. *I shot him. It*

¹³ Cf. notre discussion sur la notion de « *extended reference* » de Halliday et Hasan (1976), *supra*.

was not very pleasant) sous une forme nominalisée pour satisfaire aux contraintes syntaxiques de l'énoncé dans lequel il apparaît.

Par extension, nous pensons que le pronom *it* fonctionne de la même manière lorsqu'il est associé à DO. Il occupe alors la position de complément d'objet de DO, place qui est également nécessairement occupée par un SN. En permettant de reprendre le prédicat *shoot the man* sous une forme nominale, *it* permet de satisfaire à cette contrainte syntaxique, et *did it* peut être considéré comme équivalent sur le plan syntaxique à *?did the shooting of the man*.

Il apparaît alors que la présence de DO s'explique uniquement par la nécessité d'avoir un verbe pour former un énoncé grammaticalement correct. En effet, comme le rappellent Huddleston et Pullum (2002), il n'existe pas de verbe de reprise en anglais. Si *this/that/it* sont à eux seuls capables de reprendre un prédicat sous une forme nominale, ils ne peuvent pas avoir une fonction verbale. Or DO, de par sa faible charge sémantique, est le candidat idéal pour remplir ce rôle. Le sens à attribuer à DO + complément est alors déterminé en fonction du complément, à savoir *this/that/it*, conformément aux caractéristiques du verbe plein DO.

4. *Do this, do that, do it* et la forme passive

Puisque *this, that* et *it* sont complément d'objet de DO, *do this, do that* et *do it* peuvent être construits à la forme passive, et ce type d'énoncé n'est pas rare.

- [13] a. I told someone to feed the cat. Has **it** been **done**?
(emprunté à Halliday et Hasan, 1976 : 126)
- b. Has someone **done it**? [done it = fed the cat]

A première vue, la restitution du prédicat *fed the cat* à la place de *done it* ne semble pas poser de problème dans l'énoncé [13b] à la voix active. Cependant, de quelle manière faut-il « remplacer » *it ... done* dans l'énoncé au passif ? Si l'on considère *fed the cat* comme pouvant être restitué à la place de *done it*, on obtient alors *Has the cat been fed?* (énoncé passif correspondant à *Has someone fed the cat?*). Or cet énoncé, s'il est parfaitement recevable, nous paraît néanmoins appeler deux remarques :

- 1) L'analyse des deux énoncés mis en parallèle peut mener à la conclusion qu'il s'agit d'une substitution terme à terme, c'est-à-dire que *it* remplace *the cat* et *done* remplace *fed*, conclusion contre laquelle tous les linguistes mettent en garde.
- 2) L'énoncé ainsi obtenu n'est pas le strict équivalent de *Has it been done* sur le plan de la pragmatique. En effet, l'énonciateur ne cherche pas tant à savoir si le chat a été nourri, mais plutôt si quelqu'un a bien fait ce qu'il a demandé. Le sens de *Has it been done* nous paraît donc plus proche de *Has the feeding of the cat been done* que de *Has the cat been fed*. Il apparaît alors que c'est *it* qui reprend le prédicat nominalisé *the feeding of the cat*, complément du verbe DO et sujet grammatical de la construction passive.

Nous pouvons étayer ce propos en revenant à notre exemple [5], emprunté à Halliday et Hasan et reproduit ici pour mémoire.

- [5] I want to make a paper chain. But **it** can't be **done** in a hurry.

Cet exemple nous paraît intéressant car, lorsque les auteurs entreprennent de replacer l'antécédent de *do it* dans la deuxième phrase, *done* est retenu dans tous les cas, comportement pour le moins étonnant pour une proforme.

- [5] I want to make a paper chain.
But it can't be done in a hurry.
[= The making of a paper chain can't be **done** in a hurry.]
- [5'] I want to make some paper chains.
a. But it can't be done in a hurry.
[= Making paper chains can't be **done** in a hurry.]

Cette analyse des formes passives nous paraît mettre en lumière le fait que ce n'est pas l'ensemble *do it* qui reprend le prédicat dans de tels énoncés, mais *it* seul qui le reprend sous une forme nominale, comme l'exige la syntaxe de ce type de construction. D'ailleurs, c'est bien cette interprétation que suggèrent les auteurs. Cependant, là où ils voient en DO un pro-verbe, nous considérons qu'il s'agit non pas d'une réalisation particulière de DO, mais d'une caractéristique du verbe lexical DO tel que nous l'avons présenté en 2.

Par ailleurs, considérons cet autre exemple emprunté à Souesme (1992/2003 : 37) :

- [14] Winning is one thing but you should **do it** without any big hype or marketing.¹⁴

Cet énoncé nous semble intéressant car il peut être mis à la forme passive sans modification de sens :

- [14'] Winning is one thing but **it** should be **done** without any big hype or marketing.

A la voix active, il serait tout à fait possible de considérer que *do it* se substitue au verbe *win*. En effet, il semblerait que celui-ci puisse être restitué à la place de *do it* (*you should win without any big hype or marketing*). Cependant, cela est impossible à la voix passive car *win* est intransitif ici et ne peut pas intervenir dans une construction passive. Force est de constater alors que *do it* ne se substitue pas en réalité à *win*. L'équivalent de l'énoncé à la voix passive est *Winning should be done without any big hype or marketing*. Cet exemple tend à démontrer, comme précédemment, que c'est bien le pronom *it* et non pas l'ensemble *do it* qui reprend le prédicat.

5. La détermination du complément (et donc du procès)

Nous avons vu dans notre partie 2 que le complément d'objet de DO peut subir différents degrés de détermination, ce qui a pour effet de déterminer le degré de réalisation du procès en question. Nous constatons qu'il en est de même avec *do this*, *do that* et *do it*.

- [15] [Contexte : *Will and Sylvia are watching a TV news report about them.*]
TV REPORTER: "Will Salas, prime suspect in the murder of Henry Hamilton, is believed to be travelling with Sylvia Weis, daughter of finance magnate, Philippe

¹⁴ Souesme écrit : « *big hype of marketing* ». Il s'agit d'une erreur, rectifiée ici. Nous remercions un relecteur anonyme d'avoir attiré notre attention sur cette erreur.

Weis. Citizens are advised to exercise extreme cau—"

SYLVIA: We look cute together.

WILL: It doesn't say you're wanted.

SYLVIA: It doesn't say I'm not. You've forgotten, I shot a cop. I admit, not very well.

WILL: It was your first time. Hey, I can say I made you **do all of it**. You can go back.

SYLVIA: Go back to what? *In Time*, 2011

Les protagonistes, Will et Sylvia sont recherchés par la police pour une série de méfaits, qui a débuté par l'enlèvement de Sylvia par Will. Si effectivement, dans un premier temps, Sylvia a agi sous la contrainte, elle a rapidement pris l'initiative de ses actes et d'otage est devenue complice de son ravisseur.

En disant à Sylvia *I can say I made you do all of it*, Will propose d'endosser la responsabilité de l'ensemble des actes de Sylvia, lui permettant ainsi de se disculper et de retourner chez elle sans crainte de poursuites. La détermination de *it* par *all* permet d'inclure dans celui-ci l'ensemble des procès réalisés jusqu'alors.

En revanche, Will aurait aussi bien pu dire *I can say I made you do it*. Cependant, sans détermination particulière, l'énoncé aurait été ambigu. L'interprétation privilégiée serait celle où *it* reprendrait le procès auquel fait référence le prédicat le plus proche qui se trouve dans le contexte-avant, à savoir */shoot a cop/*.

Par ailleurs, *some of it* aurait permis une interprétation selon laquelle Will aurait forcé Sylvia à commettre certains actes, les autres ayant été commis sans contrainte. Ainsi, il endosserait seulement une responsabilité partielle.

Nous voyons ici comment la détermination du pronom *it* a une influence sur l'étendue des procès à prendre en considération pour l'interprétation de *do it*, ce qui est conforme aux caractéristiques du verbe plein DO mentionnées précédemment.

6. *Do this* et le résultat d'un procès ou d'un ensemble de procès

Il s'agit ici d'un cas légèrement différent de ceux évoqués précédemment, qui concerne la référence déictique et non anaphorique. Pour les besoins de notre démonstration, nous faisons provisoirement une distinction (comme le font Halliday et Hasan en ce qui concerne *do it*) entre le cas où *do this* serait considéré comme proforme complexe (*this* ne peut pas être remplacé par *these*) et celui où *this* peut être remplacé par *these* lorsque son référent est au pluriel¹⁵.

[16] Who **did this**?

L'énonciateur se tient devant le résultat d'un procès (ou d'un ensemble de procès) et pose la question. On pourrait considérer que *did this* se substitue en tant que proforme complexe à ce procès. Ainsi, si le résultat désigné est une fenêtre cassée, on pourrait considérer que le

¹⁵ Distinction que nous considérons non pertinente par ailleurs.

prédicat *broke this window* peut être restitué en lieu et en place de *did this* (*Who did this = Who broke this window*).

Cependant, en nous appuyant sur la thèse de Souesme concernant la détermination du sens à attribuer à DO, nous émettons l'hypothèse que ce n'est pas la construction *do this* en tant que proforme complexe qui désigne le procès en question, mais le pronom démonstratif *this* qui désigne le résultat constaté. Le sens à donner à *do this* comprend alors l'ensemble des procès envisageables qui ont pu mener à ce résultat.

Ainsi, *Who did this to you?* correspond à *Qui vous a mis dans cet état?* et la classe des procès déterminée par *this* correspond à l'ensemble des procès permettant de mener au résultat constaté.

De même, dans une scène de la série télévisée *The Big Bang Theory*, trois amis se tiennent désolés devant leur robot (MONTE), détruit lors d'une « bataille de robots ».

[17] SHELDON: I **did this**. MONTE was killed by my hubris and my pride.
The Big Bang Theory, S.2 ep.12

Le pronom *this* fait référence non pas au robot lui-même (Sheldon n'aurait pas dit *I did these* devant deux robots détruits), mais au résultat constaté, et *did this* permet d'envisager l'ensemble des procès qui ont mené à ce résultat. Ainsi, Sheldon fait référence non seulement à la destruction du robot proprement dite (d'ailleurs ce n'est pas lui qui l'a détruit), mais également à la manière dont l'événement s'est déroulé, et notamment à l'influence qu'a eu sa propre attitude sur les réactions et décisions prises par leur adversaire, propriétaire du robot adverse.

L'étude de ces exemples tend à démontrer que la thèse de Souesme concernant la détermination du sens à attribuer à DO s'applique également lorsque le complément d'objet de DO est *this* ou *that*, et marginalement *it*, et désigne le résultat d'un processus.

Conclusion

Tout au long de cet article, nous avons tenté de démontrer que la notion de « proforme complexe » mérite d'être remise en question. Nous remettons en cause notamment l'attribution du statut de pro-verbe à DO dans ce type de construction. Nous préférons une analyse selon laquelle les réalisations *do this*, *do that* et *do it* relèvent de la construction classique DO lexical + complément, dont le complément du verbe est le pronom *this*, *that* ou *it*. Selon notre analyse, chaque élément de cette construction retient les caractéristiques qui lui sont propres par ailleurs.

Ainsi, nous avons démontré que, lorsqu'il est associé à *this/that/it*, DO retient toutes les caractéristiques qu'il présente par ailleurs, et notamment :

- 1) *do this/that/it* renvoie toujours à un ou plusieurs procès dynamiques ;
- 2) le sens à attribuer à *do this/that/it* est déterminé principalement par le potentiel sémantique qu'offre le complément d'objet de DO ;

- 3) *do this/that/it* peut généralement (mais pas toujours) être remplacé par un verbe alternatif qui permet d'exprimer le même procès que celui exprimé par *do this/that/it*.

Par ailleurs, nous avons vu que les pronoms *this/that/it* sont capables à eux seuls de reprendre un prédicat sous une forme nominalisée, lorsque les contraintes syntaxiques de l'énoncé l'exigent. C'est notamment le cas lors qu'ils sont complément d'objet de DO. De plus, nous avons vu que, lorsque la syntaxe appelle l'utilisation d'un verbe, *this/that/it*, ne pouvant pas remplir cette fonction, doivent être associés à un verbe plein dont la charge sémantique est suffisamment faible pour ne pas modifier le sens du prédicat repris. C'est effectivement le cas de DO, ce qui le rend particulièrement adapté à cette utilisation.

Nous avons également démontré que, dans les énoncés à la voix passive, lorsque l'antécédent attribué à *do this/that/it* est remplacé en lieu et place de la proforme, DO est retenu dans tous les cas. Ceci tend à discréditer la thèse selon laquelle DO fonctionnerait comme proforme dans ce type de construction.

Nous avons montré que l'association de *this/that/it* avec DO permet davantage de souplesse syntaxique en ce qui concerne la détermination de l'étendu du procès (voire des procès) auquel renvoie la construction.

Enfin, nous avons démontré que, lorsque *this/that/it* désignent le résultat d'un processus, le fait de les associer à DO permet d'envisager l'ensemble des procès ayant mené à ce résultat.

Il nous semble alors clair que, selon les termes énoncés par Goldberg (*op. cit.*), les réalisations *do this*, *do that* et *do it* ne peuvent être considérées comme celles d'une construction à part, puisque tous les éléments les composant se comportent comme ils le font par ailleurs. *Do this*, *do that* et *do it* ne présentent donc aucun aspect non prévisible par rapport à des constructions déjà existantes.

Par voie de conséquence, il nous semble également clair qu'il n'y a pas lieu d'attribuer à DO un statut de pro-verbe, de substitut ou d'outil de reprise lorsqu'il est associé à *this/that/it*, y compris dans les contextes anaphoriques. Nous considérons qu'il s'agit d'une réalisation tout à fait prototypique du verbe lexical transitif DO. Dans ces contextes particuliers, où DO + complément semble reprendre un prédicat, cette fonction « anaphorique » tient uniquement des caractéristiques propres à *this/that/it*.

Références

- Adamczewski Henri et Delmas Claude, 1998, *Grammaire linguistique de l'anglais* (1992), Paris, Armand Colin.
- Biber Douglas, Johansson Stig, Leech Geoffrey, Conrad Susan, Finegan Edward, 1999, *Longman Grammar of Spoken and Written English*, Harlow, Pearson Education Limited.
- Cotte Pierre, 1997, *Grammaire linguistique*, Didier Erudition – CNED.
- Davies, Mark, 2008-, *The Corpus of Contemporary American English: 520 million words, 1990-present*, Available online at <http://corpus.byu.edu/coca/>.
- Goldberg, Adele E., 1995, *Constructions: A construction grammar approach to argument structure*. University of Chicago Press.
- Goldberg, Adele E., 2006, *Constructions at work: The nature of generalization in language*. Oxford University Press on Demand.
- Girard, Geneviève, 2003, « L'interprétation de *do* lexical », UPPA Journée sur DO (ALAES).
- Halliday M.A.K. et Hasan Ruqaiya, 1976, *Cohesion in English*, Harlow, Pearson Education Limited.
- Huddleston Rodney et Pullum Geoffrey K., 2002, *The Cambridge Grammar of the English Language* Cambridge, Cambridge University Press.
- Lapaire Jean-Rémi et Rotgé Wilfrid, 1993, *Séminaire pratique de linguistique anglaise*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.
- Lapaire Jean-Rémi et Rotgé Wilfrid, 2002, *Linguistique et grammaire de l'anglais* (1991), Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.
- Miller Philip, 2011, « The choice between verbal anaphors in discourse », dans I. Hendrickx, S. L. Devi, A. Branco, et R. Mitkov, (éds), *Anaphora Processing and Applications: 8th Discourse Anaphora and Anaphor Resolution Colloquium, Daarc 2011, Faro Portugal, October 6-7, 2011*, Revised Selected Papers, Springer.
- Quirk Randolph, Greenbaum Sydney, Leech Geoffrey et Svartvik Jan, 1985, *A Comprehensive Grammar of the English Language*, London, Longman.
- Simner Julia, Pickering Martin, et Garnham Alan, 2003, « Discourse Cues to Ambiguity Resolution: Evidence From “Do It” Comprehension », dans *Discourse Processes*, 36(1), pp. 1–17.
- Souesme Jean-Claude, 1989, « Do, deux valeurs, une fonction », dans *Explorations en linguistique anglaise : aperçus didactiques*, sous la direction d'A. Gauthier, Berne, Ed. Peter Lang SA, pp. 90-150.
- Souesme Jean-Claude, 2003, *Grammaire anglaise en contexte* (1992), Gap, Ophrys.

Sharifzadeh Saghie, 2012, *Recherche sur do, lexique et grammaire*, Thèse de doctorat, Université Paris-Sorbonne.

Sharifzadeh Saghie, 2013, « Do auxiliaire ou do lexical? Indifférenciation sémantique et/ou syntaxique en contexte anaphorique », dans *Anglophonia. French Journal of English Linguistics*, (17 (34)), pp. 67–87.